



**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ORIENTALES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

Recueil spécial n° 1 du 17 mai 2024

**SOMMAIRE**  
**PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES**  
**CABINET**  
**Direction des sécurités**  
**Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° PREF/SIDPC/2024138-001 du 17 mai 2024 portant réquisition d'une officine de pharmacie.**

**Arrêté préfectoral n° PREF/SIDPC/2024138-001  
Portant réquisition d'une officine de pharmacie**

Le Préfet des Pyrénées-Orientales,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L.5125-17 et R.4235-49 ;
- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-2 et L.2215-1 ;
- VU** l'ordonnance n° 59-63 du 6 janvier 1959 relative aux réquisitions de biens et services ;
- VU** le décret n° 62-367 du 26 mars 1962 portant réglementation publique pour l'application de l'ordonnance n° 59-63 susvisée ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets ;
- VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU** le décret du 13 juillet 2023 portant nomination du préfet des Pyrénées-Orientales - M. Thierry BONNIER ;
- VU** l'Arrêté préfectoral n° PREF/SCPPAT/2024078-0001 du 18 mars 2024 portant délégation signature à Monsieur Ludovic JULIA, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Pyrénées-Orientales ;
- VU** l'arrêté ARS-OC/2024-2932 en date du 16 mai 2024 fixant le service de garde et d'urgence des officines de pharmacie dans le département des Pyrénées-Orientales ;
- VU** le courriel en date du 17 mai 2024 de Monsieur le Directeur Départemental Adjoint de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;
- VU** l'appel à la grève des services de garde et d'urgence déposé par l'union syndicale des pharmaciens d'officine pour la période du 18 au 20 mai 2024 ;
- VU** le courriel du 17 mai 2024 de la pharmacie du Tech située au 36 Bd de la petite Provence 66110 AMELIE LES BAINS PALALDA informant l'Agence Régionale de Santé Occitanie de sa décision de ne pas participer aux services de garde et d'urgence ;

**Considérant** le risque de difficulté d'approvisionnement en médicaments de la population en cas de fermeture d'une d'officine de pharmacie et par voie de conséquence le risque sanitaire pour les patients ;

**Considérant** que les restrictions apportées au droit de grève sont nécessaires, adaptées et proportionnées et compatible de la conciliation entre le droit de grève et la définition du principe de continuité du service public ;

**Sur proposition** de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie;

## ARRETE

**Article 1 :** La pharmacie du Tech située au 36 Bd de la petite Provence 66110 AMELIE LES BAINS PALALDA est réquisitionnée pour assurer le service pharmaceutique de garde et d'urgence du samedi 18 mai 2024 - 20h00 jusqu'au mardi 21 mai 2024 - 8h00.

**Article 2 :** Le ou les pharmaciens titulaires de l'officine sont chargés de l'organisation de la continuité du fonctionnement de leur officine pendant la période de réquisition.

**Article 3 :** Le présent arrêté est notifié aux titulaires de l'officine.

**Article 4 :** Le recours éventuel contre le présent arrêté doit parvenir au Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 5 :** Monsieur le Directeur de Cabinet de la Préfecture des Pyrénées-Orientales, Madame la sous-préfète de l'arrondissement de Céret, Monsieur le Directeur Départemental de Pyrénées-Orientales de l'Agence Régionale de Santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Perpignan, le 17 mai 2024

Le préfet,

A blue ink signature is written over a circular blue stamp. The signature is cursive and appears to be the name of the Prefect.